



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 4 mars 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Alain Villemure, et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Samantha Hartwell et Corey Strapps sont absents.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 mars 2024

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR Le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 4 mars 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 février 2024 et des deux (2) séances extraordinaires du 14 février 2024 et 26 février 2024.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Annulation de la résolution numéro 2024-01-008
 - 8.3 Annulation de la résolution numéro 2024-02-043
 - 8.4 Modification de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations
 - 8.5 Autorisation de signature – acte notarié – vente des terrains rue Main et Mill
 - 8.6 Autorisation de signature – acte notarié – vente des terrains chemin Herringville
 - 8.7 Mandat à un arpenteur - géomètre pour le lotissement et piquetage - rue Stokes
 - 8.8 Vente de terrains municipaux
 - 8.9 Autorisation de signature - contrat de concession
 - 8.10 Nomination d'un membre au comité consultatif en urbanisme
 - 8.11 Achat d'équipements – Club de golf Pen-Y-Bryn
 - 8.12 Adoption du plan d'aménagement du parc Mémorial
 - 8.13 Contrat pour la construction d'un chapiteau
 - 8.14 Tarification - Location du centre communautaire
 - 8.15 Appui au Défi Pissenlits
 - 8.16 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

2024-03-047



No de résolution
ou annotation

- 8.17 Autorisation de passage – Tour de Beauce
9. Législation
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Mardi 2 avril 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

- 3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 février 2024 et des deux (2) séances extraordinaires du 14 février 2024 et 26 février 2024.**

2024-03-048

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 février 2024 et des deux (2) séances extraordinaires du 14 février 2024 et 26 février 2024., tels que déposés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions comme suit :

- Plusieurs citoyens résidents du chemin Veilleux font part de leur mécontentement face à l'état du chemin et demandent aux élus d'intervenir pour corriger la situation.
- Un citoyen explique qu'il y a une grande accumulation de sable, cailloux sur sa pelouse à cause des opérations de déneigements, il demande qu'un nettoyage soit effectué au printemps.
- Qu'est-ce qu'une zone neutre et pourquoi en avons-nous installé une ?
- Il y a 20 pompiers au service incendie, pourtant selon le rapport annuel 2023 certains d'entre eux ne semblent pas avoir participé, pourquoi ?
- Pourquoi avoir doublé les taxes de service des lots vacants ?
- Est-ce que la municipalité planifie un encan pour se départir de biens non utilisés prochainement ?
- La MRC et plusieurs municipalités ont collaboré pour la réfection de la route 257, une telle collaboration serait-elle possible pour la réfection de la route 255 ?

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

7.1 Administration



No de résolution
ou annotation

- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8 Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

2024-03-049

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 253 665,66\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 02-2024 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Annulation de la résolution numéro 2024-01-008

2024-03-050

ATTENDU QU'à la suite de la nouvelle entente pour la concession du club de golf Pen-Y-Bryn, la responsabilité de la gestion des pesticides relèvera de ce dernier ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'annuler la résolution numéro 2024-01-008.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Annulation de la résolution numéro 2024-02-043

2024-03-051

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de ne plus utiliser le dépôt de gravier prévu puisque la totalité du 800 tonnes de gravier sera épanchée sur le chemin Hardwood Flat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'annuler la résolution numéro 2024-02-043.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Modification de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

2024-03-052

ATTENDU QU'afin de respecter les normes de comptabilité municipale en vigueur, il y a lieu de modifier la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette politique est un cadre de référence servant à orienter la Municipalité de Bury dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critère préétabli et ayant une incidence significative sur les résultats de ses activités.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

QUE la Municipalité de Bury adopte la politique modifiée s'intitulant, "Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations".

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Autorisation de signature – acte notarié – vente des terrains rue Main et Mill

2024-03-053

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage et la directrice générale greffière-trésorière, Mme Louise Brière a signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié pour la vente des terrains suivants :

- Rue Main, matricule 2637-55-6873, au montant de 20 000 \$, plus taxes.
- Rue Mill, matricule 2637-36-8436, au montant de 30 000 \$, plus taxes.

QUE les deux (2) terrains soient retirés du domaine public.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Autorisation de signature – acte notarié – vente des terrains chemin Herringville.

2024-03-054

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage et la directrice générale greffière-trésorière, Mme Louise Brière a signé pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié pour la vente de parties du chemin Herringville à :

- Madame Solange Lagacé, au coût de 0,30 \$ du mètre carré.
- 2746-1912 QUEBEC INC, au coût de 0,30 \$ du mètre carré.

QUE les frais de l'arpenteur ainsi que du notaire soient répartis au prorata de la superficie de chaque lot.

QUE les deux (2) parties du lot vendu soient retirées du domaine public.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Mandat à un arpenteur - géomètre pour le lotissement et piquetage - rue Stokes.

2024-03-055

ATTENDU QUE la municipalité de Bury possède un terrain qui sera divisé en trois (3) lots dans la zone urbaine, dont elle n'a plus usage



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise Mme Louise Brière directrice générale et greffière-trésorière à mandater la firme Arpenteurs-Géomètre Mercier Meunier inc. pour le lotissement de trois (3) lots ainsi que le piquetage provenant du matricule 2537-59-4752, au montant de 6 545 \$, plus taxes, plus frais.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Vente de terrains municipaux

2024-03-056

ATTENDU QUE la municipalité de Bury possède un terrain qui sera divisé en trois (3) lots dans la zone urbaine, dont elle n'a plus usage ;

ATTENDU QUE la vente de ceux-ci obligera la construction d'immeuble dans les 24 mois suivant l'achat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente pour la vente des trois (3) lots provenant du matricule 2537-59-4752, avec le courtier immobilier Serge Riendeau du Groupe Sutton Immobilier Estrie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Autorisation de signature - contrat de concession

2024-03-057

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'attribuer la concession du club de golf Pen-Y-Bryn incluant toutes les opérations reliées au terrain et au chalet pour l'opération annuelle d'un restaurant à M. Michel Boutin, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029 ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage et la directrice générale, Mme Louise Brière, à signer le contrat de concession pour la gestion du club de golf Pen-Y-Bryn à M. Michel Boutin, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Nomination d'un membre au comité consultatif en urbanisme

2024-03-058

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du règlement 348-2023 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) les membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU de nommer M. Stéphane Lortie, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Bury, jusqu'au renouvellement des mandats en 2025 ;

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

2024-03-059

8.11 Achat d'équipements – Club de golf Pen-Y-Bryn

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de procéder à l'achat d'équipement pour la location du restaurant au Club de Golf Pen-Y-Bryn ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte de procéder à l'achat de la totalité des équipements présentement sur place au club de golf Pen-Y-Bryn, à M. Randy Chapman pour un montant qui sera négocié à une date ultérieure.

QUE la somme soit prise à même les revenus de location non prévu au budget 2024

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-03-060

8.12 Adoption du plan d'aménagement du parc Mémorial

ATTENDU QUE la municipalité de Bury souhaite procéder à l'embellissement du parc Mémorial ;

ATTENDU QUE Conseil Sport Loisirs de l'Estrie a procédé à l'évaluation du parc Memorial et suggéré divers plans d'aménagement ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte le plan numéro un (1), présenté par Conseil Sport Loisirs de l'Estrie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-03-061

8.13 Contrat pour la construction d'un chapiteau

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à la construction d'un chapiteau dans le parc Memorial ;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans le Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC du HSF ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre Léo Barolet & cles pour la l'installation d'une dalle de béton, au montant de 33 386,00 \$, plus taxes.

QUE la municipalité accepte l'offre d'Acier Lemieux pour la construction d'un chapiteau, au montant de 43 930,00 \$, plus taxes.

QUE 75 % des sommes soient prises à même le Fonds Régions et Ruralité volet 2 MRC du HSF.



No de résolution
ou annotation

QUE 25 % des sommes soient affectés au fonds de roulement pour une période de 10 ans à compter de 2025, comme prévu dans le budget triennal des immobilisations 2024-2025-2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-03-062

8.14 Tarification - Location du centre communautaire

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la tarification pour la location du Centre Communautaire Manège Militaire ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le conseil municipal modifie la tarification de la location du Centre Communautaire Manège Militaire comme suit :

- Pour les résidents la location s'établit à 100 \$, et le dépôt de garantie à 100 \$.
- Pour les non-résidents la location s'établit à 200 \$, et le dépôt de garantie à 100 \$

QUE les locations déjà payées ne seront pas augmentées.

QUE tous les dépôts de garantie soient encaissés et à la suite de l'inspection du local, soient remis directement au bureau municipal.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-03-063

8.15 Appui au Défi Pissenlits

ATTENDU QUE le Défi Pissenlits est une action de sensibilisation à grande échelle portant sur l'apport vital des insectes pollinisateurs pour la planète.

ATTENDU QUE l'implication débute par une prise d'action simple, mais efficace : retarder la tonte du gazon au printemps, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Bury appui le Défi Pissenlits et donne instruction de ne pas tondre les terrains municipaux avant le 1^{er} juin de chaque année.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-03-064

8.16 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »

QU'une copie de cette résolution soit retournée au Mouvement Santé mentale Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.17 Autorisation de passage – Tour de Beauce

2024-03-065

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une demande des responsables du Tour de Beauce afin d'obtenir une autorisation de passage dans les chemins municipaux pour l'événement qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 ;

ATTENDU QUE l'autorisation de passage est nécessaire afin d'obtenir le permis d'événement du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à assurer la sécurité ainsi qu'un bon encadrement de l'activité ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'autoriser le Tour de Beauce à circuler sur les chemins municipaux le vendredi 14 juin 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9 Législation



No de résolution
ou annotation

10 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Une citoyenne fait part de ses commentaires et suggestions concernant le défi pissenlits (point 8.15)
- Où sont situés les lots mentionnés au point 8.6 ?
- À quoi servira le chapiteau (8.13) ?
- Pourquoi est-ce qu'il y a une modification du tarif de location du centre communautaire ?
- Un citoyen demande des explications pour le numéro 68 de la liste des comptes du mois.

2024-03-066

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 21h17.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 2 avril 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2024-03-049, 2024-03-055, 2024-03-061.

Signé ce 5 mars 2024.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière